

## Récapitulatif de votre démarche en ligne

Déclaration de ressources effectuée sur le caf.fr le 22 Avril 2024.

Declaration de ressources effectuée sur le cariff le 22 Avril .

Voici les ressources enregistrées sur votre dossier.

Désormais, pour les modifier ou les compléter, vous devez contacter votre Caf.

La caf va étudier votre droit à la Prime d'activité dans les plus brefs délais.

STEPHANIE DJATA né(e) le 29/07/1974. ANTONIO JOSE DJATA né(e) le 06/07/1966. CORENTIN DJATA né(e) le 22/11/2004.

### Ressources déclarées pour DJATA STEPHANIE né(e) le 29 Juillet 1974 :

	Janvier 2024	Février 2024	Mars 2024
Salaires	2 522,00 €	2 522,00 €	2 522,00 €
Aucune ressource percue			

MAT 4238144 -

IDX B 6093101 P 768 -



PAGE 1/3



# Récapitulatif de votre démarche en ligne

#### Ressources déclarées pour DJATA ANTONIO JOSE né(e) le 06 Juillet 1966 :

	Janvier 2024	Février 2024	Mars 2024
Aucune ressource perçue	$\checkmark$	$\checkmark$	$\checkmark$

Message de l'allocataire suite au contrôle RAC en erreur : Pas de salaire depuis janvier 2024

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article L.554-1 du code de la Sécurité sociale - Article 441-1 du code Pénal). La Caf vérifie l'exactitude des déclarations.

La loi n°78-17 du 06/01/78 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Emplacement réservé à la Caf

PAGE 2/3

Date demande: 22/04/2024 19:38:00 - HEBERT STEPHANIE

MAT 4238144 -

IDX B 6093101 P 768 -



>42381446093100000000<



## Récapitulatif de votre démarche en ligne

#### Ressources déclarées pour DJATA CORENTIN né(e) le 22 Novembre 2004 :

	Janvier 2024	Février 2024	Mars 2024
Salaires	745,00 €	956,00€	732,00 €
Aucune ressource perçue			

Message de l'allocataire suite au contrôle RAC en erreur : Salaire d'animateur périscolaire. Merci de nous informer s'i y a erreur par rapport aux informations en votre possession pour que nous puissions rectifier. Bien cordialement

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article L.554-1 du code de la Sécurité sociale - Article 441-1 du code Pénal). La Caf vérifie l'exactitude des déclarations.

La loi n°78-17 du 06/01/78 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Emplacement réservé à la Caf

Date demande: 22/04/2024 19:38:00 - HEBERT STEPHANIE

MAT 4238144 -

IDX B 6093101 P 768 -

